

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 30 juin 2025

Ordre du jour :

1. Echange de vues avec le Premier ministre sur le Conseil européen des 26 et 27 juin 2025
2. 8506 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre la Mongolie et les États du Benelux relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique et les titulaires d'un passeport de service/officiel, fait à Bruxelles, le 9 janvier 2024
 - Examen de l'avis de la Chambre de commerce
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 8503 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique sur l'exercice d'activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, fait à Bruxelles, le 17 novembre 2021
 - Examen de l'avis de la Chambre de commerce
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 8492 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République hellénique sur l'échange et la protection mutuelle des informations classifiées, fait à Athènes, le 24 octobre 2024
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
5. Information sur la LXXIII plénière de la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires de l'Union (COSAC) - Varsovie (8-10 juin 2025)
6. Approbation projet(s) de PV
7. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux (21-27 juin 2025)

8. Divers

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson, M. Laurent Zeimet, Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Luc Frieden, Premier ministre

Excusés : M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, M. Paul Galles, M. Fred Keup, Mme Paulette Lenert, Mme Alexandra Schoos, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring, Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, Observateur délégué

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

1. **Échange de vues avec le Premier ministre sur le Conseil européen des 26 et 27 juin 2025**

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, introduit le point à l'ordre du jour et passe la parole au Premier ministre pour son rapport du Conseil européen des 26 et 27 juin 2025 (ci-après « Conseil »).

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) indique que le sommet de l'OTAN et le Conseil se sont tenus dans une dynamique complémentaire. Il expose que l'une des grandes inquiétudes avant le sommet de l'OTAN a concerné la possibilité d'un retrait des États-Unis de l'Alliance atlantique. Il souligne qu'à ce jour, l'Europe ne serait pas en mesure d'assurer seule sa défense sans le soutien américain. Cette situation a permis au président des États-Unis d'exercer une pression sur les États européens en amont du sommet.

Le Premier ministre rapporte que la réunion s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le président américain Donald Trump est intervenu en premier et a réaffirmé son engagement total envers l'OTAN, déclarant qu'aucun allié ne sera plus fiable que les États-Unis. Cette déclaration, inattendue pour bon nombre de participants, a contribué à détendre l'atmosphère générale.

En ce qui concerne les résultats du sommet, le Premier ministre indique que l'objectif de dépenses de défense est passé de 2% à 3,5% du PIB sur une période de dix ans, chaque État pouvant décider du rythme pour atteindre cet objectif. Une clause de révision prévoit qu'en 2029, les différentes trajectoires seront évaluées au regard du contexte géopolitique.

Il note que 2029 correspond également à l'année où une nouvelle administration américaine sera en place.

Le chef du gouvernement luxembourgeois précise que de nombreux pays ont considéré le passage de 2% à 3,5% comme un objectif raisonnable pour rendre l'Europe plus résiliente. Les États baltes et d'Europe de l'Est, notamment la Pologne et la Roumanie, qui atteignent déjà 4% de dépenses de défense, ont soutenu cette augmentation. Ces pays perçoivent la Russie comme une menace sérieuse et permanente.

Concernant la position du Luxembourg, le Premier ministre indique que le pays se concentre actuellement sur l'atteinte de l'objectif des 2%, ce qui constitue déjà un effort considérable. Les dépenses comprendront probablement des éléments provenant du Haut-Commissariat à la protection nationale (ci-après « HCPN »), du Centre d'National d'Incendie et de Secours (ci-après « CGDIS ») et de LuxAirport, et concerneront le domaine plus large de la sécurité. Une fois le seuil des 2% franchi, les actions du Luxembourg s'aligneront probablement sur celles des pays voisins comme la Belgique.

S'agissant du Conseil, le Premier ministre rapporte que la réunion s'est déroulée dans une atmosphère plus détendue. Le Luxembourg a fait partie du groupe d'États membres qui ont préconisé une méthode plus organisée d'allocation des dépenses de défense. L'objectif était d'éviter que tous les États membres ne prennent des initiatives identiques et de favoriser la collaboration à travers la production conjointe, les investissements communs ou les achats collectifs.

Trois thèmes principaux ont été abordés lors du Conseil, notamment la défense, la guerre en Ukraine et la situation au Proche-Orient. Le Premier ministre conclut que sans les Américains, rien ne fonctionne, ce qui ne fait que renforcer le besoin d'une Europe plus forte. Concernant l'Ukraine, le président Zelensky a participé au Conseil par visioconférence après avoir assisté en personne au sommet de l'OTAN. Le Conseil a réaffirmé son soutien à l'Ukraine. Cependant, aucun progrès tangible n'a été réalisé concernant l'ouverture des négociations pour l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne (ci-après « UE »), la Hongrie ayant bloqué ces négociations. Au sujet du Proche-Orient, les discussions ont duré trois heures. Les États membres ont convenu qu'il fallait intensifier l'aide humanitaire à Gaza. Les avis ont divergé quant au gel de l'accord d'association entre l'UE et Israël. Le Premier ministre a encouragé la France à organiser la conférence sur la solution à deux États, qui avait été annulée.

La question de la compétitivité a également été abordée. Il a été convenu que la législation européenne devait être simplifiée et que les investissements dans l'innovation devaient être augmentés. Le chef du gouvernement note que le Conseil sert de lieu d'échange de points de vue et que l'objectif de cette réunion n'était pas de prendre des décisions, mais d'obtenir une vue d'ensemble des différentes positions au sein de l'UE.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) pose plusieurs questions concernant les discussions sur le conflit entre Israël et l'Iran. Il demande dans quelle mesure ce conflit a été abordé lors des discussions et quels pourraient être les développements possibles de la situation à l'avenir. Il s'enquiert également des différentes opinions exprimées à ce sujet.

Le député souligne la position du président Trump selon laquelle il aurait détruit l'ensemble des installations d'enrichissement d'uranium en Iran. Il relève cependant que de nombreux rapports contredisent cette affirmation, indiquant qu'il n'y a pas eu de destruction complète et que l'Iran reste réticent à autoriser les inspecteurs à accéder à ses sites nucléaires.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) souligne les nombreuses divergences d'opinions reflétées dans la presse. Il indique que personne ne connaît vraiment l'étendue des dégâts causés aux installations d'enrichissement d'uranium.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) exprime sa préoccupation concernant la tournure prise par le sommet de l'OTAN, notamment le comportement de Mark Rutte envers le président Trump et les pressions exercées concernant l'objectif de 5% des dépenses de défense. Il demande ce qui protège l'Europe d'une future augmentation arbitraire à 6% et comment l'Europe doit interagir avec les États-Unis compte tenu de l'amélioration de leurs relations avec la Russie.

Concernant le Proche-Orient, le député revient sur la déclaration du Premier ministre selon laquelle Netanyahu n'écoute que les États-Unis. Il souligne que l'UE est le premier partenaire commercial d'Israël et considère que les accords commerciaux représentent le seul moyen de pression significatif dont disposent les Européens pour influencer la politique israélienne.

Le député exprime enfin ses préoccupations au sujet d'informations faisant état de personnes abattues près des sites de distribution de la Gaza Humanitarian Foundation (ci-après « GHF »). Il note que plusieurs organisations internationales, dont la Croix-Rouge et l'ONU, ont signalé la GHF comme une organisation problématique. Il souhaite connaître la position du Luxembourg concernant cette organisation et demande si le pays condamne la manière dont l'aide humanitaire est organisée par la GHF.

Madame la députée Sam Tanson (déli gréng) pose plusieurs questions. Concernant le sommet de l'OTAN, elle demande des précisions sur ce qui relève exactement des dépenses de 1,5% allant au-delà du seuil initial de 2% du PIB dédiée à la défense, notant que celles-ci comprennent des éléments qui ne sont traditionnellement pas considérés comme liés à la défense. Elle s'enquiert de l'existence de lignes directrices concrètes pour déterminer ce qui relève de ces dépenses et, le cas échéant, du calendrier de leur élaboration. Elle souligne l'ambiguïté de la déclaration du sommet, citant l'exemple du projet italien de construction d'un pont vers la Sicile. Au sujet du Proche-Orient, la députée conteste l'argument selon lequel Netanyahu ne serait pas affecté par la révocation des accords. Elle compare la situation avec celle de l'Ukraine, où l'UE a adopté une position ferme à l'égard de Poutine malgré son indifférence. Elle affirme que l'UE devrait agir conformément à ses valeurs, notamment en ce qui concerne la clause de respect des droits de l'homme contenue dans l'accord d'association avec Israël. Elle souhaite connaître la position concrète du gouvernement luxembourgeois sur cet accord.

Concernant l'Iran, la députée note que les attaques préventives israéliennes, tout comme celles de la Russie, violent le droit international. Elle demande la position du gouvernement luxembourgeois quant aux actions du gouvernement israélien.

La députée évoque enfin deux dossiers législatifs européens, notamment la directive sur la diligence raisonnable et celle sur le greenwashing. Elle indique que la France et l'Allemagne semblent chercher à renverser la directive sur la diligence raisonnable et demande la position du gouvernement luxembourgeois sur ces deux dossiers.

Monsieur le député européen Charles Goerens (DP) exprime, comme d'autres intervenants, un sentiment de honte face aux images du sommet de l'OTAN. Il indique néanmoins comprendre dans une certaine mesure le comportement des représentants européens vis-à-vis des États-Unis, expliquant cette situation par l'absence de réformes institutionnelles européennes depuis plus de vingt ans. Il relève que l'objectif de 5% fixé par l'OTAN représente une charge considérable et affirme qu'en termes de dépenses, une UE élargie égalera celles des États-Unis d'ici dix ans.

Le député soulève plusieurs questions concernant les acquisitions de matériel militaire : les pays européens doivent-ils acheter exclusivement du matériel américain pour resterinteropérables, produire uniquement en Europe ou opter pour une combinaison des deux ? Il note que les contrats récents, notamment l'acquisition d'avions de combat du type F-35, ont été conclus au détriment des Européens.

Concernant le financement, il souligne que les sommes engagées constituent le plus grand programme de financement jamais lancé par l'UE, avec 300 milliards d'euros ajoutés chaque année, soit un total de 3 000 milliards d'euros sur dix ans. Il s'interroge sur les modalités de mise en œuvre et de décision en matière de recherche.

Au sujet du Proche-Orient, le député affirme que les opinions exprimées n'ont aucune incidence sur M. Netanyahu. Il estime que la seule façon d'influencer Israël est que l'UE, en collaboration avec les États-Unis, trouve un terrain d'entente avec la Ligue arabe.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) déclare qu'il a délibérément choisi de ne pas s'exprimer comme les autres lors du sommet de l'OTAN. Il note que certains ont qualifié son approche de potentiellement nuisible aux relations entre le Luxembourg et les États-Unis. Il estime que le sommet de l'OTAN a été orchestré autour d'un seul individu et relève le contraste frappant entre l'atmosphère tendue du sommet de l'OTAN et celle du Conseil.

Le Premier ministre partage les inquiétudes concernant le SMS envoyé par M. Rutte au président Trump. Au sein du Conseil, les dirigeants ont discuté des implications pour l'avenir. Tous les représentants européens ont exprimé leur espoir que les États-Unis n'abandonneraient pas l'Europe. Les pays dotés d'armées plus puissantes ont souligné que l'Europe n'a actuellement pas la capacité de se défendre de manière autonome. Il précise que si les États-Unis se retiraient, les nations européennes pourraient devoir dépenser environ 7%, ce qui est bien supérieur à l'objectif fixé. Il note toutefois que les dépenses de défense du Luxembourg ont doublé au cours de la dernière décennie.

Concernant Israël, le Premier ministre précise que sa première intervention reflétait la position générale du Conseil. Il exprime son opinion personnelle selon laquelle l'accord d'association UE-Israël devrait être suspendu, considérant que cette mesure symbolique enverrait un message de

désapprobation. Il compare cette situation aux dix-huit séries de sanctions adoptées à l'encontre de la Russie, soulignant que les mesures symboliques ont un poids. Il indique que tous les dirigeants européens qui se sont entretenus avec M. Netanyahu ont déclaré que leurs demandes avaient été complètement ignorées. Il réitère que seul le président américain a suffisamment d'influence sur M. Netanyahu. Il ajoute que Mme Kallas doit encore finaliser son rapport et présenter des options pour l'action de l'UE, qui seront discutées par les ministres des Affaires étrangères.

Au sujet de la GHF, le Premier ministre déclare que, bien que l'UE n'ait aucun lien officiel avec cette organisation, le fait de tirer sur des personnes cherchant à obtenir une aide humanitaire constitue une violation du droit humanitaire et est inhumain.

Concernant les dépenses de 1,5%, il précise que l'OTAN ne définira jamais ce montant. Chaque État membre de l'OTAN est libre de déterminer comment il compte utiliser ces fonds, tant qu'ils sont liés à la sécurité. Il renvoie aux exemples du CGDIS et de LuxAirport, précisant que le chiffre de 1,5% ne représente pas de nouveaux fonds.

Le Premier ministre aborde les attaques israéliennes contre l'Iran, reconnaissant que l'analyse de l'UE était extrêmement modérée. Il convient que les actions d'Israël ont enfreint le droit international. Il note cependant que certains États membres ont réagi positivement aux attaques, invoquant leur efficacité pour affaiblir la capacité nucléaire de l'Iran, bien que l'évaluation des dommages reste difficile.

Quant à la priorité aux achats européens, il observe que de nombreux États membres sont tellement dépendants des systèmes d'armes américains qu'ils ne peuvent pas se désengager des États-Unis. D'autres ont indiqué leur intention d'acheter un mélange d'équipements américains et européens. Dans le cas du Luxembourg, les contrats récents reflètent une tendance à s'approvisionner davantage auprès de la France, suggérant que l'augmentation du budget de la défense luxembourgeois a contribué à renforcer les industries de défense françaises.

Le Premier ministre aborde enfin les dossiers législatifs concernant le greenwashing et la diligence raisonnable. Il affirme le soutien du Luxembourg aux efforts de la Commission européenne visant à réduire les charges administratives, en particulier pour les PME. La directive sur la diligence raisonnable, également connue sous le nom de « directive omnibus », est actuellement en discussion au Parlement européen dans le cadre des trilogues. Le Luxembourg soutient cette directive. Concernant le greenwashing, le Luxembourg n'a pas pris de position spécifique sur le retrait de la proposition de la Commission.

Monsieur le député européen Charles Goerens (DP) exprime sa préoccupation concernant l'incertitude qui entoure les investissements. Il soulève la question que se posent tous les États membres européens de l'OTAN : qui investit dans quoi et avec qui ? Quelles mesures faut-il prendre pour maximiser les avantages pour les économies européennes ? Il observe que les développements actuels reflètent une incohérence et que le continent européen agit d'une manière qui profite largement à l'industrie américaine. Il affirme que ce débat doit être résolu.

Le député européen cite l'exemple de l'Allemagne qui, après l'annonce de sa « Zeitenwende » et l'allocation de 100 milliards d'euros, a eu du mal à prendre des mesures cohérentes. Il suggère que l'Allemagne ne sait pas comment utiliser ces fonds. Il indique que l'opinion publique soutient toujours cet effort, mais estime que ce soutien pourrait vaciller si les développements divergent des attentes. Il reconnaît que son intervention constitue un commentaire plutôt qu'une question formelle.

Monsieur le député Laurent Mosar (CSV) évoque l'accord conclu par l'Espagne pour être exemptée de l'objectif de 5% de dépenses de défense lors du sommet de l'OTAN. Tout en reconnaissant que le raisonnement sous-jacent est compréhensible, il trouve remarquable qu'une telle exemption ait été accordée à un grand pays de l'UE. Il demande si cette question a été discutée plus en détail au sein du Conseil.

Concernant la situation en Iran et dans la bande de Gaza, le député note que le rôle des États arabes n'a pas reçu suffisamment d'attention. Il estime qu'aucune solution durable ne peut être trouvée sans leur participation. Il observe que, bien qu'aucune déclaration officielle n'ait été faite par les États arabes concernant les attaques israéliennes contre l'Iran, beaucoup d'entre eux soutiennent tacitement la position d'Israël. Il exprime son inquiétude face à la répression sévère des manifestations liées à Gaza en Égypte. Il demande l'avis du Premier ministre sur le degré d'implication des États arabes dans la recherche de solutions dans la région, en particulier en matière d'aide humanitaire.

Le député soulève enfin la question de la compétitivité. Il fait référence à un accord récent entre les pays du G7 visant à exempter les États-Unis de l'application d'un taux d'imposition minimum de 15% sur les sociétés. Il s'interroge sur les répercussions qu'une telle exemption pourrait avoir sur la compétitivité des entreprises européennes et suppose que ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du Conseil et par la Commission européenne.

Monsieur le député européen Marc Angel (LSAP) souhaite souligner que peu de discussions ont abordé la question de l'utilisation plus efficace des fonds consacrés à la défense. Il note qu'au cours des quinze dernières années, l'OTAN a parlé de « joint defense » et l'UE de « pooling & sharing », mais ces concepts sont restés largement théoriques. Il souligne l'existence de définitions divergentes des « dépenses de défense » entre l'UE et l'OTAN et propose que des efforts soient faits pour harmoniser ces définitions. Il partage l'avis exprimé précédemment sur la nécessité d'investir davantage en Europe et de renforcer l'industrie européenne de la défense. Il note que les dépenses de défense de l'UE dépassent désormais celles de la Russie et de la Chine.

Le député aborde l'obstruction continue de la Hongrie concernant la première série de négociations relatives à l'adhésion de l'Ukraine à l'UE. Il rappelle qu'une procédure au titre de l'article 7 du TUE a été engagée contre la Hongrie en 2018. Il indique que vingt États membres ont exprimé au sein du groupe de travail du Conseil sur les affaires générales leur intention de poursuivre la procédure prévue à l'article 7. La Pologne s'est engagée à continuer de soutenir la procédure même après la fin de sa présidence du Conseil de l'UE. Le député européen avertit que la montée des tendances

pro-russes, d'extrême droite et postfascistes pourrait rapidement gagner du terrain dans toute l'UE. Il demande si des mesures contre M. Orbán sont discutées en privé et attire l'attention sur un projet de loi hongrois sur la transparence de la société civile qui ressemble à la législation sur les « agents étrangers ».

Concernant le greenwashing, le député européen constate une crise de confiance croissante au sein du Parlement européen. Il décrit un épisode au cours duquel M. Weber s'est opposé au retrait officiel du texte par le Parlement européen. Il relate qu'après un appel téléphonique entre la présidente von der Leyen et la Première ministre italienne Giorgia Meloni, une déclaration de retrait a été annulée. Il affirme que ce revirement a nui à la confiance et note que lors de certains votes, les factions de centre-droit se sont alignées sur l'extrême droite. Il indique que certains groupes parlementaires ont commencé à envisager différents recours, notamment concernant le cadre financier pluriannuel, le budget annuel, voire une motion de censure.

Madame la députée européenne Tilly Metz (déi gréng) s'interroge sur l'inquiétude des chefs d'État conservateurs face au comportement du Parti populaire européen (ci-après « PPE ») au Parlement européen. Elle observe que le PPE semble modifier ses alliances en fonction de ses intérêts, se rangeant tantôt du côté des progressistes, tantôt de l'extrême droite. Elle estime que ce comportement contribue à l'érosion de la crédibilité institutionnelle et en attribue la responsabilité au PPE. Elle note la présence de députés européens luxembourgeois résilients comme Isabel Wiseler et Martine Kemp.

Concernant les dépenses de défense, la députée européenne se demande pourquoi, malgré de longues discussions et de multiples objectifs, aucune mesure d'urgence concrète n'a été mise en œuvre pour promouvoir l'interopérabilité et l'efficacité. Elle conteste l'affirmation selon laquelle l'Europe n'a pas suffisamment investi dans la défense et préconise une approche plus holistique incluant la mobilité et les systèmes de santé.

La députée européenne exprime son inquiétude concernant les déclarations du Premier ministre indiquant que le Conseil était divisé sur l'accord d'association UE-Israël. Elle affirme que cette question concerne le Luxembourg et demande quand une position plus ferme de l'UE sera adoptée.

Elle déclare que les attaques israéliennes contre l'Iran violent le droit international et estime que ces frappes renforcent le régime iranien alors qu'il achève son programme nucléaire. Elle demande au Premier ministre s'il partage cet avis et s'il convient que ces attaques détournent l'attention de la situation à Gaza.

La députée européenne évoque ensuite sa visite à la Budapest Pride, où environ 180.000 personnes ont participé malgré les interdictions et les menaces. Elle se réjouit de la déclaration récente de la présidente von der Leyen et réitère son soutien à la surveillance de la Hongrie et de la Pologne. Elle exprime sa déception que le gouvernement luxembourgeois n'ait pas envoyé un signal plus fort sur cette question.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) explique que sa présence devant la commission a pour but de rendre compte du sommet de l'OTAN et de la réunion du Conseil.

Concernant l'exemption accordée à l'Espagne, le Premier ministre transmet l'interprétation de M. Rutte selon laquelle il est acceptable pour l'OTAN que l'Espagne atteigne la capacité militaire prescrite avec moins de fonds. L'Espagne n'a donc pas officiellement bénéficié d'une exemption, ayant elle-même déclaré qu'elle atteindrait la capacité militaire requise plus rapidement et avec moins de ressources. M. Rutte aurait indiqué que le Luxembourg pourrait adopter la même approche. Le Premier ministre considère qu'il s'agit d'une méthode utilisée par M. Rutte pour justifier cette décision. Après s'être entretenu avec son homologue belge, il a appris que M. Rutte avait donné la même explication à la Belgique. Il reconnaît son incapacité à déterminer les véritables implications de cette décision, mais note que chaque pays peut atteindre les objectifs à sa manière. Son interprétation personnelle est que le Premier ministre espagnol était confronté à des pressions internes et devait obtenir un résultat positif.

Le Premier ministre aborde la question des États arabes en relation avec Israël et l'Iran. Il note que ces pays fournissent une aide humanitaire à Gaza et sont présents lors des réunions entre Israël et Gaza. Certains expriment leur intention de reconnaître officiellement Israël. Il affirme que l'objectif est de parvenir à un équilibre délicat dans la région qui permette à Israël et à Gaza de vivre en paix et en liberté.

Concernant l'exemption accordée au G7, le Premier ministre partage l'étonnement exprimé. Il précise que le Luxembourg n'est pas membre du G7 et que cette exemption rend l'accord fiscal incohérent. Des développements similaires sont en cours en Europe, et cette question devrait être traitée au niveau de l'UE.

S'agissant des remarques concernant l'achat de produits européens, le Premier ministre soutient pleinement ce point de vue. Il rappelle toutefois que plusieurs États membres sont réticents à se dissocier des États-Unis pour des raisons pratiques et politiques. Il cite les récentes acquisitions de systèmes d'armement américains par les Pays-Bas et souligne que le passage à des systèmes de fabrication française ne se fera pas du jour au lendemain. Bien que l'intention d'acheter davantage de produits européens soit largement répandue, aucune réglementation européenne contraignante ne stipule quel pourcentage doit être d'origine locale. Il souligne que l'Europe doit développer la capacité de soutenir cette transition, notant que seules la France et la Suède produisent des avions militaires.

Concernant les relations entre l'UE et Israël, le Premier ministre répond aux préoccupations soulevées par plusieurs députés. Il indique que certains pays européens ont une position particulière car ils rappellent qu'Israël est la seule démocratie de la région et préfèrent donc continuer le dialogue plutôt que d'imposer des sanctions. Ces pays pensent qu'il existe d'autres moyens d'influer sur les autorités d'Israël, tout en précisant que cette approche ne signifie pas qu'ils soutiennent le chef du gouvernement Netanyahu. Le Premier ministre précise qu'il ne fait que relier la discussion qui a eu lieu au Conseil et non son opinion personnelle. Il note qu'initialement, seules l'Allemagne et l'Autriche défendaient ces positions, mais que depuis lors, d'autres pays ont adopté des points de vue similaires.

Le Premier ministre explique que pour les petits États comme le Luxembourg, des questions telles que la reconnaissance de la Palestine sont complexes. De nombreux États membres qui pensaient auparavant soutenir cette reconnaissance ont finalement renoncé à franchir ce pas. Il indique avoir soulevé cette question dans le cadre du Benelux, dont les États membres font partie des rares à faire avancer ce débat. La Belgique et les Pays-Bas mènent actuellement des débats internes approfondis. Il souligne que son rôle au sein de la commission ne consiste pas uniquement à exprimer sa position personnelle, mais également à présenter les sentiments qui prévalent dans les autres États membres. Il reconnaît qu'il est loin d'être facile de parvenir à un consensus sur des questions aussi complexes.

Monsieur le député Patrick Goldschmidt (DP) demande des précisions concernant l'accord d'association entre l'UE et Israël. Il souhaite savoir si cet accord a une date d'expiration ou s'il nécessite une prolongation officielle. Le député poursuit en demandant si, en l'absence de décision des États membres, l'accord reste en vigueur par défaut.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) répond que la Commission européenne a été chargée de mener une analyse sur d'éventuelles violations des droits de l'homme en Palestine. Il confirme que Mme Kaja Kallas a rédigé un rapport contenant diverses propositions d'actions. La question sera abordée lors des prochaines réunions du Conseil des affaires étrangères. Le Premier ministre réitère cette déclaration et confirme que la question fera l'objet de discussions supplémentaires, qui seront suivies de décisions. En réponse à la question de M. Goldschmidt, il précise que l'accord d'association reste en vigueur à moins que la Commission européenne ne constate une violation des droits de l'homme. En cas de constat de violation, des propositions devraient être présentées suivies de décisions.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) fait référence à la proposition d'avis politique concernant l'intention du Conseil de prolonger les négociations sur l'accord d'association entre l'UE et Israël. Il note que cet accord est lié, selon Mme Kallas, à l'accord impliquant les Palestiniens. Les deux sont des projets de décisions de la Commission et n'ont pas été retirés. Il s'enquiert de leur état d'avancement actuel, reconnaissant que le Premier ministre n'a peut-être pas accès à tous les détails, car ces projets sont également discutés au sein du Conseil des affaires étrangères (ci-après « CAE »). Il indique que des discussions ont eu lieu au sein de la commission au sujet de la publication d'un avis politique, mais qu'aucune majorité claire ne s'est dégagée. La question a également été soulevée lors de la session plénière de la Chambre des députés.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) déclare qu'il ne peut répondre à cette question et conseille à M. Fayot de contacter le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois pour obtenir plus de détails.

2. 8506 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre la Mongolie et les États du Benelux relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique et les titulaires d'un passeport de service/officiel, fait à Bruxelles, le 9 janvier 2024

La commission prend acte de l'avis de la Chambre de commerce, parvenu après la rédaction du rapport, qui ne contient pas d'observation essentielle.

Le projet de rapport est adopté. Il est retenu de proposer le temps de parole d'après le modèle avec rapport et sans débat.

3. 8503 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique sur l'exercice d'activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, fait à Bruxelles, le 17 novembre 2021

La commission prend acte de l'avis de la Chambre de commerce, parvenu après la rédaction du rapport, qui ne contient pas d'observation essentielle.

Le projet de rapport est adopté. Il est retenu de proposer le temps de parole d'après le modèle avec rapport et sans débat.

4. 8492 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République hellénique sur l'échange et la protection mutuelle des informations classifiées, fait à Athènes, le 24 octobre 2024

Le projet de rapport est adopté. Il est retenu de proposer le temps de parole d'après le modèle de base.

5. Information sur la LXXIII plénière de la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires de l'Union (COSAC) - Varsovie (8-10 juin 2025)

Monsieur le député Gusty Graas (DP) introduit le point sous rubrique en indiquant que la délégation luxembourgeoise ayant participé à la réunion plénière de la COSAC était composée de Monsieur Franz Fayot, Monsieur Dan Hardy et lui-même. Il passe la parole à Monsieur Franz Fayot, qui a assisté à l'intégralité de la conférence.

M. Franz Fayot (LSAP) fait rapport sur la conférence de la COSAC organisée sous présidence polonaise. Il constate que cette conférence s'est déroulée de manière plus harmonieuse que la précédente réunion à Budapest. Il relève que, contrairement à la présidence hongroise où le président de la commission des affaires étrangères intervenait fréquemment pour commenter ou recadrer les intervenants critiquant la Hongrie, la présidence polonaise privilégie une approche davantage axée sur le consensus.

Le député regrette l'absence d'un représentant de la Commission européenne, la participation de celle-ci s'étant limitée à la diffusion d'un court clip vidéo du commissaire Maroš Šefčovič. Cette absence a suscité des critiques, notamment de la part des députés européens présents.

Il indique que plusieurs sujets ont été abordés lors de la conférence, dont les priorités de la présidence polonaise, en particulier la cyber-résilience et le cadre financier pluriannuel (ci-après « CFP »). Les délégations ont procédé à un large échange de vues. Tout en jugeant la réunion intéressante, l'orateur exprime sa préoccupation quant à l'influence limitée de la dimension parlementaire de l'UE, dans laquelle la COSAC devrait jouer un rôle clé, par rapport aux institutions européennes.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) partage l'appréciation de M. Fayot concernant le déroulement de la conférence à Varsovie par rapport à celle à Budapest. Il précise que la présidence danoise prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2025. Dans cette perspective, il informe qu'il se rendra à Copenhague dans le courant de la semaine pour participer à la réunion des présidents des délégations auprès de la COSAC.

6. Approbation projet(s) de PV

Les projets de procès-verbaux des réunions du 7 mars 2024, du 1^{er} juillet 2024, du 17 septembre 2024, du 14 novembre 2024, du 15 décembre 2024 et du 7 mai 2025 sont approuvés.

7. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux (21-27 juin 2025)

Le tableau sous rubrique est adopté.

8. Divers

Le point est resté sans objet.

Luxembourg, le 30 juin 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact
